Informations de base	
2003/2512(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la faim dans le monde et l'élimination des entraves aux échanges avec les pays les plus pauvres **Subject** 6.30 Coopération au développement	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2003	Décision du Parlement	T5-0037/2003	Résumé
30/01/2003	Fin de la procédure au Parlement		
13/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0054/2003	30/01/2003	
Proposition de résolution		B5-0056/2003	30/01/2003	
Proposition de résolution		B5-0057/2003	30/01/2003	
Proposition de résolution		B5-0058/2003	30/01/2003	
Proposition de résolution		B5-0062/2003	30/01/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0037/2003 JO C 039 13.02.2004, p. 0019-0079 E	30/01/2003	Résumé

Résolution sur la faim dans le monde et l'élimination des entraves aux échanges avec les pays les plus pauvres

2003/2512(RSP) - 30/01/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution commune de six groupes (PPE-DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN) sur la faim dans le monde et l'élimination des entraves aux échanges avec les pays les plus pauvres. Pour le Parlement, le nécessaire renforcement du secteur agricole des pays les moins avancés passe par une politique de réduction de la pauvreté dont l'élimination des barrières aux échanges doit être l'une des principales composantes. Le rôle de l'Union européenne est crucial dans ce domaine puisqu'elle est le principal marché d'exportation de produits agricoles des pays en développement. Ainsi, les députés se félicitent de la décision du Conseil de donner librement accès au marché de l'UE à tous les produits, sauf les armes, des pays les moins avancés. Ils demandent également que d'autres dispositions appropriées soient prises comme les transferts de technologies et l'annulation de la dette. Ils s'inquiètent des barrières tarifaires, des régimes de subventions et autres mesures qui entraînent des distorsions dans les échanges commerciaux, surtout dans les secteurs qui sont d'un intérêt particulier pour les exportations des PMA, comme l'agriculture. Les députés estiment que la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire doit cibler les causes structurelles de la pauvreté dans les pays en développement et demandent que soient prises des mesures destinées à favoriser l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources de la biodiversité. De même, il faudrait favoriser une politique de soutien local à la petite exploitation agricole durable. Les députés considèrent que le commerce équitable est un instrument efficace pour tenter d'obtenir une réduction draconienne de la pauvreté et demandent que soient élaborées des stratégies globales de développement du secteur privé. Ainsi les capacités de commercialisation des PMA pourraient être développées de façon à subvenir aux besoins de leurs populations. Suite à la déclaration de Doha, le développement durable doit constituer un objectif général pour les négociations de l'OMC. Pour les députés, cela pourrait se traduire par la possibilité d'une ouverture sélective des marchés des PMA pour développer leur propre industrie et assurer leur indépendance alimentaire. Cette résolution donne au Parlement l'occasion de prendre position sur deux sujets sensibles de l'actualité. D'une part, les députés regrettent l'échec des négociations au sein de l'OMC sur l'accès aux médicaments des pays les plus pauvres. D'autre part, ils invitent l'UE à soutenir les efforts entrepris pour financer la mouture de l'aide alimentaire génétiquement modifiée afin qu'elle soit recevable par les pays bénéficiaires et qu'elle ne risque pas de contaminer les récoltes indigènes.